

DEPARTEMENT DE
LA HAUTE-SAVOIE

REPUBLIQUE FRANCAISE

ARRONDISSEMENT
DE ST-JULIEN-EN-
GENEVOIS

GRUPEMENT LOCAL DE COOPERATION
TRANSFRONTALIERE
POUR L'EXPLOITATION DU TELEPHERIQUE DU SALEVE

SIEGE : Mairie d'ETREMBIERES – Place Marc Lecourtier
74100 ETREMBIERES

OBJET :

ATTRIBUTION DU
MARCHÉ DE TRAVAUX
DE REMISE EN
SERVICE ELECTRIQUE
DU TELEPHERIQUE DU
SALEVE

DECISION DE LA PRESIDENTE

N° D-2023-06

✓ Vu l'article 6 de la Convention instituant le Groupement Local de Coopération Transfrontalière (GLCT TS) pour l'exploitation du Téléphérique du Salève permettant à la Présidente de recevoir délégation d'une partie des attributions de l'Assemblée ;

✓ Vu la Délibération n° A-2022-18 du 30 septembre 2022 portant modification des délégations de l'Assemblée à la Présidente et notamment son paragraphe 2,

Dans le cadre des travaux de réhabilitation des gares, les installations électriques du téléphérique ont été mises à l'arrêt durant cette période. Au regard de l'avancement du chantier, il convient, aujourd'hui, d'entamer les opérations de remise en route pour lui permettre d'être opérationnel à l'issue de la fin des travaux de rénovation.

A cette fin, l'entreprise SEMER a été sollicitée via une demande de devis dans le cadre d'un marché sans publicité ni mise en concurrence en application des articles L2122-1 et R2122-3 du Code de la commande publique.

Les travaux ne sont pas dévolus en lot mais sont repartis en une solution de base et les prestations supplémentaires éventuelles suivantes :

- Remplacement du disjoncteur général TGBT
- Remplacement de l'armoire TGBT
- Liaison sécuritaire G1-G2
- Ajout marché incendie en G1

Le candidat a remis son offre dans les délais impartis. Elle s'élève à :

Travaux	Montant en € HT
Travaux de base	73 540,00
PSE 1 : Remplacement du disjoncteur général TGBT	17 000,00
PSE 2 : Remplacement de l'armoire TGBT	34 270,00
PSE 3 : Liaison sécuritaire G1-G2	33 592,00
PSE 4 : Ajout marché incendie en G1	19 300,00
Total	177 702,00

La proposition remise par le candidat a été analysée par le cabinet ERIC, maître d'œuvre de l'opération en matière de remontées mécaniques. Elle correspond parfaitement aux attentes du maître d'ouvrage.

La Présidente DECIDE :

D'ATTRIBUER le marché relatif aux travaux de remise en service électrique du téléphérique du Salève à la société **SEMER** pour un montant forfaitaire de **141 402,00€HT (correspondant à l'offre de base et aux prestations supplémentaires éventuelles n°2 et 3)**;

Envoyé en préfecture le 25/04/2023

Reçu en préfecture le 25/04/2023

Publié le

ID : 074-200005551-20230425-D_2023_06-AR



DE SIGNER les pièces du marché correspondant ;

D'IMPUTER les dépenses en résultant sur les crédits ouverts à cet effet au budget du G.L.C.T.

La Présidente,
Anny MARTIN

La présente décision peut faire l'objet d'un recours gracieux devant Madame la Présidente du GLCT pour l'exploitation du téléphérique du Salève dans le délai de deux mois à compter de son affichage ou de sa notification. Un recours contentieux peut également être introduit devant le Tribunal administratif de Grenoble dans le délai de deux mois à compter de la notification de la décision ou de sa date d'affichage, ou à compter de la réponse du GLCT, si un recours gracieux a été préalablement déposé.